

COMMUNE DE LA BELLIOLE

Compte rendu de la séance du 06 octobre 2020

Date de convocation : mardi 29 septembre 2020
Président de la séance : Monsieur Loïc BARRET
Secrétaire de la séance : Jean-Luc ABGUILLERM

Ordre du jour :

Travaux : aménagement d'un passage protégé pour piétons pour l'accès au cimetière
Budget : modification budgétaire
Sécurisation de la rue de la Mairie et du Grand Bois : demande de subvention Villages de l'Yonne à compléter
SIVU Multi-accueil : proposition d'adhésion
Rapport annuel 2019 Eau Potable
Noël des enfants de la commune
Marché de Noël
Questions diverses

ELUS :

Présents : Loïc BARRET Patricia PETIT Ludovic THOMAS Linda BARRET Benjamin NAUDIN Alain DEROIN Jean-Luc ABGUILLERM Andréa COLLARD Jean-Claude HAIE Philippe COLLARD
Absents représenté :
Absents excusés :
Absents : Monsieur Sébastien JEAN

Délibérations du conseil :

Aménagement d'un passage protégé pour piétons pour l'accès au cimetière (DE 2020 054)

Monsieur le Maire expose l'idée de l'aménagement d'un passage protégé pour l'accès au cimetière. Il précise que la configuration actuelle des lieux est accidentogène. En effet, en l'absence de trottoirs sur la RD65 après l'intersection avec la rue des Rousseaux, les usagers sont dans l'obligation de longer la RD.

Le projet de sécurisation prévoit le busage du fossé pour créer un chemin piéton et la végétalisation par une haie.
Le coût de cette opération est estimée à 5 000 €.

Monsieur le Maire précise que ces travaux pourront être réalisés sur le budget 2021 en investissement et qu'il conviendra de rechercher des subventions pour le financement.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance du projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la réalisation du passage protégé tel que présenté

- DIT que les travaux seront réalisés sur l'exercice 2021
- MANDATE Monsieur le Maire pour faire chiffrer les travaux
- MANDATE Monsieur le Maire pour rechercher et déposer des demandes de subventions dans le cadre de la DETR et auprès du Conseil Départemental de l'Yonne dans le cadre de l'opération Villages de l'Yonne,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Décision modificative du budget - travaux de régie
(DE 2020 055)

Le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux ont été exécutés par l'agent communal, notamment l'installation et la mise en place du distributeur de baguettes, la création d'un accès handicapé au Grand Bois et la pose de balises sur la Grande Rue. Monsieur le Maire précise que ces travaux ont donné lieu à l'achat de divers fournitures et matières premières, le tout mandaté en fonctionnement. Il indique qu'il convient de transférer ces valeurs à l'investissement et précise que ce mouvement comptable peut se faire grace à des opérations d'ordre entre sections.

Monsieur le Maire propose la modification suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
722 (042)	Immobilisations corporelles		1 700.00
TOTAL :		0.00	1700.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2158 (040)	Autres installat°, matériel et outillage	1 700.00	
TOTAL :		1 700.00	0.00
TOTAL :		1 700.00	1700.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VOTE en dépenses les mouvements indiquées ci-dessus
- MANDATE Monsieur le Maire pour aviser la trésorerie et la sous-préfecture.

Décision Modificative du budget n°2 - diminution du virement de section à section (DE 2020 056)

Monsieur le Maire expose qu'à ce jour, compte-tenu des dépenses et des recettes déjà réalisées et en considérant ce qui reste à imputer en recettes et en dépenses sur la comptabilité administrative, il convient de modifier le budget afin de permettre les mandatements à venir.

Il expose que dans un premier temps, par rapport aux deux sections, le virement effectué de la section de fonctionnement

à celle d'investissement peut être diminué ; il est de 12 173.20 € et peut être porté à 5 000 €.

Monsieur le Maire propose les modifications budgétaires suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-7000.00	
TOTAL :		-7000.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-7000.00
TOTAL :		0.00	-7000.00
TOTAL :		-7000.00	-7000.00

18 h 25 : arrivée de Madame Andréa COLLARD

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VOTE en dépenses la diminution de crédits compensés par la diminution de recettes indiquées ci-dessus
- MANDATE Monsieur le Maire pour aviser la sous-préfecture et la trésorerie.

Sécurisation : bourg et grand bois (DE 2020 057)

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2020-050 qui permettait la sécurisation du bourg par la mise en sens unique de la rue de la mairie et la mise en place d'une zone 20km/h aux abords du grand bois.

Il rappelle qu'une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police. Il présente l'accusé réception reçu lequel précise qu'une erreur sur un devis ne permet pas la complétude du dossier.

Monsieur le Maire présente donc les devis :

- fourniture des panneaux et poteaux à installer :
devis Direct Signalétique pour 702.78 € HT
- pose et fourniture des matériaux nécessaires :
devis Philippe Collard pour 1 405.00 € HT
soit un total de 2 107.78 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- CONFIRME les travaux de sécurisation tels que définis dans la délibération DE_2020_050
- DIT que le devis Direct Signalétique présenté pour la fourniture des poteaux et panneaux de signalisation s'élève à un montant de 702.78 € HT

- DIT que le devis Philippe Collard présenté pour la pose et fourniture de matériaux nécessaires s'élève à un montant de 1 405.00 € HT
- MANDATE Monsieur le Maire pour transmettre la présente délibération au Conseil Départemental afin de compléter le dossier n°2020_01051 pour l'obtention d'une subvention au titre des amendes de police
- AUTORISE Monsieur le Maire a signé tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

SIVU multi-accueil (DE 2020 058)

Monsieur le Maire expose que la commune n'adhère pas au SIVU multi-accueil ce qui pénalise les administrés qui souhaitent inscrire leurs enfants dans l'une des structures de l'association Les O - Les A, car ils ne sont pas prioritaires. Monsieur le Maire indique s'être rapproché du syndicat et précise la possibilité d'adhésion qui est offerte mais laquelle reste soumise à la décision du conseil syndical lequel délibèrera pour accepter ou non l'adhésion de la commune. Cette adhésion permettrait aux enfants de la commune d'être accueillis à la crèche ; parallèlement, une participation financière sera due par la commune au SIVU en fonction du nombre d'heures-enfant (le tarif 2020 est fixé à 0.70 € / h / enfant).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SOLLICITE l'adhésion de la commune de La Belliole au SIVU Multi-accueil
- REMERCIE la Présidente dudit syndicat de présenter cette sollicitation aux communes membres
- AUTORISE Monsieur le Maire a signé tout document nécessaire à l'adhésion de la commune au SIVU Multi-accueil

Rapport annuel 2019 sur l'eau potable (DE 2020 059)

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable édité par le SIVOM.

Il rappelle que ce rapport est établi en application du Code Général des Collectivités Territoriales et que la loi impose la réalisation de ce rapport annuel.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance du rapport.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
- **RAPPELLE** que ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour aviser Madame la Présidente du SIVOM du Gâtinais en Bourgogne.

Demande de remboursement de frais engagés pour un tiers (DE 2020 060)

Monsieur le Maire indique qu'il a du faire intervenir en urgence un spécialiste pour retirer un nid de frelons asiatiques chez M PAVADESSAMY, propriétaire du 15 rue de Garlande.

Il précise que le propriétaire avait été alerté sur la présence de ce nid le 22 septembre 2020 par message électronique et par message téléphonique. Monsieur Philippe COLLARD intervient et indique l'avoir eu au téléphone pour lui signifier le danger et lui demander de faire retirer le nid. De nouvelles tentatives ont été faites en vain le 29 septembre 2020 pour obtenir une intervention.

Malgré sa présence sur les lieux le week-end, le propriétaire n'a pas procédé à l'enlèvement du nid.

Monsieur le Maire explique que l'entreprise Yannick FAUVIOT est intervenu en urgence en présence de la gendarmerie qui a constaté ; l'intervention s'est faite de la rue.

Monsieur le Maire expose que la facture d'un montant de 350 euros TTC a été réglée par la commune et qu'il convient de recouvrer cette somme auprès du propriétaire défaillant, ayant manqué à ces obligations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- DEMANDE le remboursement des frais engagés par la commune auprès de l'entreprise FAUVIOT, soit la somme de 350 €, par M PAVADESSAMY, propriétaire de la parcelle sur laquelle le nid de frelons asiatiques a été retiré faute d'intervention de celui-ci
- MANDATE Monsieur le Maire pour procéder aux démarches nécessaires au recouvrement de cette somme,
- MANDATE Monsieur le Maire pour aviser la trésorerie et la sous-préfecture.

Noël 2020 des enfants de la commune (DE 2020 061)

Monsieur le Maire propose de reconduire l'organisation du Noël des enfants qui se tenait les années passées.

Cependant, considérant la crise sanitaire actuelle, il paraît impossible de réunir les enfants pour un goûter et propose aux membres du conseil municipal de réfléchir à une autre organisation.

Monsieur le Maire indique que par le passé cette manifestation concernait les enfants jusqu'à 10 ans inclus, chacun recevant un cadeau d'une valeur de 20 € (la commande était passée auprès de Jouéclub Sens.)

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement de cette manifestation et dans l'affirmative, d'en définir les conditions et modalités d'organisation.

Monsieur le Maire présente un récapitulatif des enfants âgés jusqu'à 10 ans inclus. Il indique qu'il reste également des jouets du Noël 2019 qu'il conviendra de redistribuer en fonction des âges et sexes des enfants.

Aussi il convient de distribuer une note dans les boîtes à lettres pour comptabiliser les enfants afin d'en n'oublier aucun.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

Entendu le compte-rendu de Monsieur le Maire,
Considérant la crise sanitaire actuelle,

- DIT que chaque enfant jusqu'à 10 ans inclus recevra un cadeau pour Noël
- DIT que la participation par cadeau s'élève à 20 euros,
- DIT que les jouets seront commandés auprès de JouéClub Sens,
- DIT que la somme totale correspondant au nombre d'enfants sera créditée au budget,
- DIT qu'en raison de la crise sanitaire, aucun rassemblement ne sera fait et que les cadeaux seront distribués aux enfants,
- MANDATE Monsieur le Maire pour transmettre la présente délibération au Préfet et au Trésorier de Sens.

Marché de Noël 2020 (DE 2020 062)

Monsieur le Maire rappelle l'idée proposée d'organiser un marché de Noël. Il demande aux membres du conseil municipal de fixer les modalités d'organisation.

A ce jour, neuf commerçants seraient présents. Cet évènement aurait lieu soit le dernier week-end de novembre soit le premier de décembre.

Monsieur le Maire expose que la commune aura à sa charge la publicité et la communication qui représente environ 1 500 € ; à savoir que la publicité sera réutilisable.

En raison de la crise sanitaire, Monsieur le Maire précise qu'il existe un risque d'annulation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'organisation d'un marché de Noël,
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager les dépenses de publicité et de communication,
- CONVIENT que la mise en place et l'organisation se fera sur place par des élus bénévoles,
- MANDATE Monsieur le Maire pour aviser la sous-préfecture et la trésorerie

QUESTIONS DIVERSES

1/ Monsieur le Maire informe que la fanfare de l'Orchestre d'Harmonie du Gâtinais en Bourgogne sera présente pour la cérémonie du 11 novembre ; il précisera l'heure lorsqu'elle sera connue.

2/ Commission Environnement : la première réunion aura lieu le 20/10/2020.

3/ Demande en cours pour le dépôt des dossiers dans le cadre de la demande de reconnaissance de catastrophe naturelle.

4/ Groupama : suite au sinistre déclaré par l'ancienne équipe sur l'église et la mairie, une indemnité de 48 130.70 € sera versée pour la réparation des fissures.

5/ livrets d'accueil : pochette avec fiches pour 293 € les 300 - on ne prend que les chemises cartonnées

6/ PLUi : trois réunions ont déjà été organisées ; trois autres sont à venir - les diagnostics établis seront transmis aux élus.

Dates des prochaines réunions auxquelles doivent assister les élus :

- 19/10 -----à Philippe COLLARD et Jean-Claude HAIE
- 26/10 -----à Patricia PETIT et Loïc BARRET
- 02/11 -----à Patricia PETIT et Linda BARRET

7/ Projet / travaux en cours : présentation par Andréa COLLARD

8/ Illumination de Noël à reconduire - modalités à décider plus tard

Délibérations conformes au procès-verbal de la séance établi par le secrétaire de séance. Le PV est consultable en mairie.

*Pour affichage,
Le Maire, Loïc BARRET*